

ARDECHE

ROCLES - COMMUNE

ARRÊTÉ

N° AR_018_2026

ARRETE DE DELEGATION AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX: Mme DUMORTIER
Aurélie

Le Maire de Rocles,

Vu l'article L2122-18 du Code général de Collectivités Territoriales,
Vu le procès verbal de l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2026,
Considérant l'organisation de la mairie au sein des commissions municipales,

ARRETE

Qu'à compter du 22 mars 2026, les délégations de fonction et de signature sont données à :

Madame DUMORTIER Aurélie, conseillère municipale, pour:

- contrôler et signer tous les documents comptables,
- contrôler et signer tous les documents relatif au projet de Hameau Léger sur la zone STECAL de la commune.

Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié sur le site de la commune, notifié aux intéressés et transmis à la préfecture de l'Ardèche et au Service de Gestion Comptable d'Aubenas.

Pour extrait certifié conforme au registre

Auréli DUMORTIER


Le 22/03/2026, à ROCLES
Le Maire, Gabriel PIC


